

REPONSE et fin du débat :

L'article paru dans le dernier Hérisson, sous le titre « *Une maman nous écrit* » a fait l'objet d'un courrier signé de membres de l'association concernée. Ce courrier qui interpelle le rédacteur du Hérisson a été lu à l'issue du dernier conseil municipal par une adjointe au maire. Informée, la maman, auteur de cet article, nous a demandé d'intervenir dans nos colonnes une nouvelle et dernière fois.

Voici son message : « *Dans ce courrier, les signataires de celui-ci ont été révoltés devant les propos anonymes touchant leur Président et par des insinuations faisant état d'une confusion possible entre les fonctions professionnelles de la Présidente et ses attributions de responsable caritative. Lorsque j'ai envoyé mon courrier précédent, je l'avais signé (comme je signe également celui-ci), il n'était donc pas anonyme. Cette interprétation de ma lettre n'est pas juste. En aucun cas, je n'ai remis en cause la probité des membres de cette association. Je connais la plupart d'entre eux, je suis moi-même bénévole du milieu associatif ici et ailleurs, je sais le temps que l'on peut passer à se mettre au service des autres. C'est parfois difficile, souvent ingrat, mais combien gratifiant. Ma lettre n'avait d'autre intention qu'évoquer clairement et sans insinuation la gêne de certains parents à la fois fréquentant cette école et bénéficiaires de cette association caritative ; lorsqu'ils se trouvent devant la nouvelle présidente également directrice de l'école, à qui s'adressent-ils ? C'est cette gêne que j'ai voulu souligner, cette gêne du regard des autres lorsqu'on dépend de leur générosité. En aucun cas, et je dis bien en aucun cas, je n'ai remis en cause le travail de bénévoles, qu'il soit de cette association ou d'une autre. Mesdames et Messieurs les bénévoles, je vous prie d'accepter mes m'excuses si vous vous êtes sentis offensés, mais telle n'était pas mon intention*».

Commentaire du Hérisson: Effectivement, comme l'indique cette maman, ses deux courriers nous sont parvenus signés. La rédaction du Hérisson a décidé de préserver l'anonymat de cette maman. Comme nous l'a confirmé un responsable national de cette association, cette association caritative est indépendante et n'est soumise en aucun cas à l'autorité du maire. Nous considérerons donc que l'envoi de ce courrier à « *l'intention du maire pour lecture au conseil municipal* » (sic) n'a été qu'une erreur d'aiguillage, est-il besoin de rappeler que l'adresse postale du Hérisson est indiquée sur chacune de ses éditions ?

MESSAGE D'ANCIENS :

« *Monsieur Bonnet, certains parmi nous se sont interrogés sur votre absence, deux années consécutives, au repas offert par la municipalité et qui rassemble les Anciens. Avec la municipalité précédente, le service était traditionnellement assuré par l'ensemble des élus. L'an dernier, dans un article de presse le maire déclarait : « **l'an prochain, l'équipe municipale et moi-même envisageons d'accueillir tous les invités**... »*. On s'attendait donc à vous y retrouver cette année, même d'opposition vous faites bien partie de cette équipe. Cependant, vous nous avez dit que le maire avait décidé que le service serait assuré par les membres de la commission intergénérationnelle, pourtant ceux qui ont servi n'étaient pas tous membres de cette commission. Quant aux convives « officiels » du jour, on pouvait voir des élus du conseil, enfin pas tous, des élus d'ailleurs et même des non élus. **Alors, à l'année prochaine ?** ».

Un bon d'achat : Des absents aux repas des Anciens ont proposé que soit remis, à la place du colis contenant amuse-bouches et vin que beaucoup ne peuvent consommer pour des raisons de santé, un bon d'achat du même montant chez un commerçant ou un artisan de la ville.

EMPEREUR ?

Merci à cet élu qui m'a fait découvrir ce qui suit : **“les élus de Faulquemont peuvent lire leurs documents sur un espace dédié”** : Lorsqu'une réunion **d'adjoints** est programmée, la mairie de Faulquemont héberge les pièces jointes (plans, tableau, photographies etc...) dans un espace réservé **aux élus. Les adjoints peuvent les télécharger de leur domicile et ainsi prendre connaissance des points qui seront traités lors de la prochaine réunion**”.C'est clair cet espace est dit réservé aux élus mais accessible seulement aux adjoints, on s'interroge.

A tous les élus ? Pourquoi ne pas étendre cette possibilité à tous les élus ? Ainsi, eux aussi pourraient prendre connaissance et préparer des points qui seront traités lors du prochain conseil municipal en consultant au préalable ces pièces depuis leur domicile.

Le goût du secret même envers ses propres colistiers : en restreignant au maire et aux seuls adjoints, ces accès aux informations, cela signifie bien que seuls les « **élus des élus** » (maire, maire délégué, adjoints) sont appelés à réfléchir sur les projets ; en conséquence, cela démontre incontestablement que les autres élus doivent dire oui ou non lors des votes (mais surtout oui) sans jamais savoir de quoi il est question puisqu'ils n'ont pas accès à ces informations.

Des exemples : Les refus systématiques du maire d'accéder à mes demandes de présentation des projets de travaux le prouvent : ainsi ont été rejetées mes demandes de nous présenter les plans des futurs locaux des services techniques rue de la Gare, de l'Ancienne Mairie, de la rue Eugène-Gobert, du Centre Social du Bas-Steinbesch... Pourtant la salle de conseil municipal est équipée de vidéoprojection, le maire et trois de ses colistiers le savent puisque la munipalité précédente à laquelle ils appartenaient l'utilisait.

Encore un exemple : Lors du dernier conseil municipal, la présentation des modifications apportées au nouveau règlement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) m'a encore été refusée sous prétexte... que cela coutait cher en papier. Accessible sur cet espace Internet réservé à certains, il aurait alors pu être accessible à tous les élus, gratuitement. A noter ici que sur ce dernier point, le maire a eu l'accord de TOUS, sauf un, pourtant personne n'avait de document en main. On s'interroge sur l'utilité de la présence des autres élus ?

Napoléon ? lorsque l'on tente ainsi d'acquérir ou conserver un pouvoir en réduisant les autres sous sa dépendance, n'est-ce pas là une forme d'impérialisme ? L'autorité supérieure n'attend ainsi des autres élus que de la conforter dans son pouvoir. Napoléon n'était-il pas le dernier empereur français... Enfin à ce jour !

ALORS ?

Nous avons consacré ces quelques lignes au magazine municipal après avoir reçu plusieurs de vos commentaires à son sujet : « *L'esprit de convivialité est au rendez-vous à chaque page* » ; « *Reflets d'une commune où il fait bon vivre* » ; « *Certains élus apparaissent sur de nombreuses photos ; mais sont-ils vraiment au cœur de l'animation pour laquelle ils posent ?* » ; « *Des clichés sont parfois tronquées ! On se demande pourquoi ?* » ; « *Tout est parfait, surfait et fait pour rêver au style tout le monde est beau, tout le monde est gentil* ». Donc, tout va bien.

Mais que doit-on penser de l'article sur les travaux rue Eugène-Gobert ? Et de sa légende plus qu'optimiste : « *les travaux ont repris après une pause de 15 jours due aux fêtes de fin d'année* ». Article qui a fait réagir plusieurs d'entre vous : « *Fort est de constater selon de nombreux témoignages que les travaux commencés en septembre se poursuivent après une longue, très longue pause* » ; « *Existe-t-il un planning des travaux ?* » ; « *Hormis les périodes d'intempéries, et compte tenu de la nature des travaux, le chantier devrait être terminé depuis bien longtemps !* ».

Soutenez ce périodique en adressant vos dons à l'ordre de

la Gazette du Hérisson

11,rue de la République

57380 Faulquemont



Permanences

Les 1^{ers} et 3^{èmes} samedis de chaque mois de 10H30 à 11H30

11, rue de la République - 57380 Faulquemont

Vous souhaitez recevoir le Hérisson par internet, faites votre demande à :

herisson.flqt@hotmail.fr

Ne pas jeter sur la voie publique



LE HERISSON

La Gazette de l'opposition à Faulquemont

Directeur de la publication Patrick Bonnet - N°7 avril 2010

ISSN 1968-9837

Dépôt légal avril 2010 - Conception et réalisation Performances 03 87 27 29 00, imprimé et distribué en 2200 exemplaires

EDITO :

Une fois n'est pas coutume, l'édito de ce numéro ne sera pas de ma plume, mais d'un message reçu. ***Patrick Bonnet***

« *Monsieur Bonnet, vous avez fait l'objet de deux pages dans le bulletin municipal, de la part de l'équipe du maire et de cet autre groupe d'opposition. Quel honneur il vous est fait ! Même si il n'en est pas dit du bien, parler de la Gazette du Hérisson dans le bulletin municipal ne démontre-t-il pas tout l'intérêt qu'elle suscite et le rôle qu'elle a à jouer à Faulquemont ? Nous nous permettons de vous donner un conseil : ne répondez pas aux menaces d'un groupe, aux sarcasmes d'un autre. On a pu se rendre compte que la Gazette avait changé, que vous ne répondiez plus aux attaques de cet autre groupe d'opposition. Nous avons approuvé. Bilan, et leurs écrits le prouvent, il ne leur reste plus aujourd'hui qu'à critiquer les articles parus dans le Hérisson en disant des contrevérités et...rien d'autre. En effet, outre dire du mal de vous et de la Gazette du Hérisson dans cette page de parole, il n'y a rien, absolument rien. Pourtant n'est ce pas une chance que d'avoir une page de parole ? Surtout quand on se réclame d'opposition ? N'ont-ils rien à dire à la population (même pas Bonne Année), rien à construire, rien à proposer et rien à s'opposer ? Si vous n'étiez pas là, Monsieur Bonnet, on pourrait supposer que cette page serait blanche. Nous avons vu que par deux fois vous n'aviez pas écrit dans la page de Initiatives qui vous est attribuée. Est-ce un bien ? Est-ce un mal ? Nous n'en savons rien, disons simplement, c'est dommage.*

En attendant, continuez, l'Equipe du Hérisson et vous (vous n'êtes pas seul et isolé comme certains cherchent à le faire croire) à nous tenir informés, continuez à nous montrer ce que nous devons voir, continuez à nous faire part de vos commentaires. Nous évoquions plus haut, les contrevérités de cet autre groupe d'opposition, si ces quatre là voudraient nous prendre pour des imbéciles, ignares et incultes, nous ne sommes pas dupes et pour avoir assisté quelques fois aux séances du conseil, nous voyons bien que leurs écrits ne correspondent pas aux propos qu'ils tiennent lors de ces séances. Que la gazette du Hérisson fasse son travail d'information. Quant à nous Faulquinois et Faulquinoises nous saurons faire le tri le moment venu ».

Anonymat :

Oui, l'Equipe du Hérisson vous doit une explication sur les raisons qui nous amènent à préserver l'anonymat des auteurs d'articles, même si certains ne manifestent aucune crainte à afficher leur nom. Si vous êtes nombreux à nous témoigner votre sympathie, sachez toutefois que certains membres de l'équipe du Hérisson ont fait et font encore l'objet de lettres anonymes, faites (comme dans les polars) de phrases reconstituées avec des lettres découpées dans le journal, d'autres reçoivent des appels téléphoniques anonymes, faits de silences ou de menaces, sans souci de l'heure, de jour comme de nuit.

Bruno n'est pas content : Nous ne comptons plus les remarques désobligeantes ici et là, « *tiens tu distribues le Hérisson* » ou « *Bruno n'est pas content* » lorsque l'un de nos distributeurs est vu à cette tâche. Certes vous allez dire qu'il ne faut pas s'arrêter à cela, cependant, quand l'élu qui a fait cette première remarque, comme pour faire valoir son pouvoir rajoute « *au fait, j'ai bien reçu ta demande de travaux* » qu'est-ce que cela signifie ? Celle qui fait la bise au directeur de publication a droit à « *tiens, tu sympathises avec l'ennemi ?* » et que sont donc amenés à penser celles et ceux qui, pour avoir reçu chez eux ce même directeur, se voient ensuite ignorés de certains (élus, malheureusement il faut le dire) ? Afin que quelques esprits ne tentent de dévier nos propos, nous précisons que nous ne cherchons pas, dans cet article, à mettre en cause des élus, car nombreux sont ceux qui ignoraient ces actes anonymes et n'acceptent pas cette cabale contre le Hérisson.

Ce n'est pas moi : On ne peut que regretter certains agissements, surtout quand leurs conséquences portent préjudice ; malheureusement il est à déplorer que par la faute de celles et ceux qui ne savent pas faire de discernement, une personne impliquée à nos côtés a été mise en cause et inquiétée professionnellement (lettres et appels anonymes, fausses rumeurs), ce qui fit dire à un élu « *les gens confondent boulot et politique, mais ce n'est pas moi* » !!!

Espèce à protéger : Tout ceci corrobore ces propos entendus : « *on va détruire le Hérisson et son équipe* », aussi vous comprendrez pourquoi nous tenons à protéger et assurer la paix de nos auteurs. Bien sûr, on pourra toujours imaginer qu'il n'y a personne derrière cet anonymat, laissons dire, le Hérisson poursuivra dans sa conduite.

L'équipe du Hérisson

DE LA NEIGE EN HIVER ?

Vous l'avez tous constaté, la saison hivernale nous a imposé ses rigueurs. Noël sous la neige, c'est joli, ça fait le bonheur des petits et des grands, seulement l'Hiver en installant ses quartiers a duré et duré, pour le désagrément des piétons et des automobilistes. Les services de déneigement ont été à la hauteur, un temps. Au cours de la dernière semaine de janvier, la neige s'est abattue sur la ville occasionnant de multiples gênes : bus scolaires immobilisés, des classes annulées entraînant des changements dans l'organisation des parents qui ont dû prendre congé pour garder leurs enfants, routes encombrées perturbant les entrées et sorties dans la ville, de nombreux Faulquinois ont été prisonniers de leur rue, de leur quartier, alors que les habitants de la commune voisine voyaient leurs rues et leurs trottoirs dégagés. On a d'abord commencé par maudire les Cieux, puis les personnes chargées de nous rendre les rues et les trottoirs en état de circuler. Les quelques bacs à sel se sont retrouvés désespérément vides, leur nombre, insuffisant pour notre commune, apparaissant alors comme une évidence aux yeux de tous ; trop chers, pas d'argent ? A titre indicatif, précisons qu'un de ces bacs de 100 litres coûte 140 €.

Plus de sel : La rumeur a ensuite couru dans la ville, il n'y a plus de sel. Sur ordre de la préfecture, les stocks de la DDE (aujourd'hui Unité Territorial Routière = UTR) dans lesquels puise la commune au fur et à mesure de ses besoins furent réservés à des axes de circulation prioritaires. Les élus ont fait de cet ordre préfectoral leur leitmotiv.

La solution : Mais voilà, au lieu de nous faire voir le problème par cette pénurie, ne vaudrait-il pas mieux s'intéresser au fait que la commune achète le sel au fur et à mesure de ses besoins ? Une bonne gestion n'aurait-elle pas été, qu'à l'entrée de l'hiver, la municipalité achète une quantité de sel pour constituer une réserve municipale comme le font bien d'autres communes ? Ainsi, lorsque le manque de sel se serait présenté, la ville aurait pu utiliser cette réserve pour les rues et les trottoirs de la commune. Mais où stocker ce sel, direz-vous ? La commune a prévu de déménager les services techniques, rue de la Gare. Mais ces élus responsables ont-ils prévu un hangar à des fins de stockage, sel ou autre ?

Où trouver l'argent ? Lors d'un conseil, le maire a fait voter le ravalement en peinture des façades du futur bâtiment technique sous le prétexte qu'il abrite le bureau du service urbanisme du District Urbain de Faulquemont. Coût des travaux 84622 € TTC, que se sont empressés de voter TOUS les autres élus, sans exception. Soit l'équivalent de 604 bacs à sel de 100 litres, soit encore l'équivalent de 995 tonnes de sel de déneigement (85 € TTC la tonne). De plus, le prix du sel, lorsque l'achat se fait en direct n'est-il pas moins cher que lorsqu'il est racheté à une autre administration comme c'est le cas aujourd'hui ?

Le Furet

ROI ? :



L’équipe du Hérisson est bien consciente que sa gazette dérange ; les numéros successifs du Hérisson, la lettre ouverte du conseiller municipal Patrick Bonnet ont mis le maire en colère ! Alors il crie à l’offense, à la calomnie, aux insinuations mensongères. Nous ne voulons pas entrer dans cette polémique mais toutefois rappeler que, face à des personnes qui cultivent le culte du secret, la Gazette du Hérisson permet de poser des questions, de s’interroger, d’apporter des explications, des commentaires, des nouvelles municipales à chaque faulquinois jusque dans sa boîte aux lettres.

Noyer le poisson ? Faut-il préciser que toutes les informations apportées par cette gazette sont issues de faits réels, d’évènements passés, de questions restées sans réponse, de paroles dites ? Seulement l’équipe municipale en choisissant les sujets de sa colère prend bien soin d’occulter les problèmes soulevés par le Hérisson. Prenez le dernier Hérisson et le dernier magazine communal, constatez vous-même ; n’est-ce pas là l’application exacte de cette expression populaire : noyer le poisson ?

Souvent non relatées dans les compte rendus municipaux, ces précisions ne sont en aucun cas le fruit de l’imagination d’un opposant que l’on voudrait faire passer pour détracteur et diffamateur. Souhaiterait-on, en haut lieu, que cette gazette soit soumise à relecture par une commission municipale autorisée à censurer pour asseoir une souveraineté tranquille ?

L'Equipe du Hérisson

LA PILULE EST AMERE :

Dernièrement, des élus ont inauguré la nouvelle camionnette municipale payée par des sponsors. L'ancienne municipalité avait déjà procédé de la même manière, à savoir faire financer le véhicule par des commerçants de la ville, à l’aide de publicités, une somme d’argent définie en échange du logo, calculée selon la taille de celui-ci et multiplié par un nombre d’année. La différence cette fois, avec les élus actuels, est que seulement quelques rares commerces locaux ont répondu favorablement, les autres sponsors sont des artisans, des entreprises locales ou extérieures.

Oui mais : « J’ai été *sollicité comme d’autres de mes confrères commerçants. La manière dont nous l’avons été, était pour le moins singulière. Après avoir été démarchés, certains d’entre nous, commerçants et entreprises, ont refusé : pour les uns, la participation demandée était trop chère ; pour d’autres, la publicité ne leur apportait rien, leur entreprise ne faisant pas de commerce avec le particulier ; pour d’autres encore, leur société était une société de service n’ayant pas davantage affaire à des particuliers. Nous fûmes surpris lorsque le maire lui même, a téléphoné à certains d’entre nous, nous expliquant que le véhicule était destiné aux besoins des écoles et des associations, avant de rappeler …**que la commune faisait travailler quelques uns d’entre nous.** Certains cédèrent, d’autres envoyèrent purement et simplement promener le quémendeur, tout maire qu’il soit*».

On délocalise ? « Mais, c’est aussi lui, le maire, accompagné de son adjointe et présidente de la commission “commerce et artisan” qui nous promettait, à nous commerçants, lors de la campagne municipale puis récemment lors de réunions, tout faire pour le commerce local et ramener les commerces dans la ville. Que devons-nous donc aujourd’hui penser du logo le plus important affiché sur la nouvelle camionnette, appelant à faire ses courses dans un centre commercial à 10kms d’ici ? Une grande surface qui à elle seule vend tout ce qui peut se vendre sur la commune de Faulquemont. Ces élus voudraient fermer les commerces qu’ils ne s’y prendraient pas autrement. Cette drôle de façon de relancer le commerce local nous laisse un certain goût d’amertume et surtout le sentiment d’avoir été trompés. Et dire que dans ce conseil siègent aussi des commerçants ! **Des commerçants**

Nous n’avons pourtant pas vu leur logo sur cette camionnette, l’auraient-ils eux aussi trouvé trop cher ? *L'Equipe du Hérisson*

MON CHER PATRICK,

« **J**’ai été surpris que tu n’aies pas répondu à la calomnie parue dans un numéro d’initiative, dans lequel un groupe d’opposition mettait en cause un trésorier d’une association. C’est toi qui es mis en accusation, tu étais effectivement le trésorier de cette association, il y a **dix ans** au moment de sa création. Tu m’as indiqué que tu n’avais pas l’intention de donner suite à ces écrits. Lorsque ce sujet a été repris par le maire lors d’un conseil municipal, j’ai été furieux. Je suis membre de cette association depuis sa naissance ; le maire indique qu’il en a vérifié les comptes et a exigé de toi des explications. Je tiens juste à préciser ici, que tu as participé à la création de cette association à la demande de son futur président et qu’au terme de l’année durant laquelle tu t’es appliqué à accomplir la mission de trésorier qui t’était confiée, tu as exprimé ton souhait de ne pas en intégrer le bureau par une lettre adressée à son Président ».

Fonctionnement d’une association : « Ceux qui t’accusent de détournement de fond et d’avoir été démissionné, ceux qui ont intérêt à faire courir ces rumeurs semblent ignorer comment fonctionne une association. Je leur rappelle qu’au cours d’une manifestation statutaire, qui a pour nom Assemblée Générale, la gestion des comptes est présentée par le trésorier. Nommés en Assemblée Générale, deux vérificateurs aux comptes, après avoir contrôlé les finances et la comptabilité, attestent de la sincérité, de la régularité de la comptabilité, avant de donner quitus au trésorier (**il y a 10 ans tu as reçu ce quitus**) devant l’assemblée générale. C’est donc faire peu de cas de la personnalité des personnes qui composaient cette assemblée à l’époque, des vérificateurs aux comptes, des membres du comité, du président, que de faire courir ces rumeurs ».

Contrairement à ce qu’il déclare, je peux te dire que le maire n’a jamais vu les comptes de l’association, d’ailleurs s’il les avait regardés aussi scrupuleusement qu’il le prétend, il aurait constaté que l’erreur en cause avait été rapidement corrigée ».

Volonté de nuire ? « Faut-il donc voir à travers cette désinformation, une volonté délibérée de nuire parce que politiquement et localement tu déranges ? J’ai noté que les 5 auteurs de ces écrits siégeaient tous au conseil municipal, que plusieurs d’entre eux étaient membres de cette association et que l’une de ces personnes faisait même partie du comité de cette association. Pourquoi faire surgir du passé cette affaire qui en son temps n’a jamais fait jaser personne, même pas ces derniers en l’occurrence ? Nous n’avons jamais douté de ton intégrité. Par ailleurs ces 5 là, semblent ignorer que l’association en question n’est pas une association d’anciens combattants, comme ils l’affirment ».

Vœux : « Je souhaite donc que prenne fin rapidement cette campagne de dénigrement, je n’accepterais pas que soit pris en otage ni notre association, ni ceux qui la composent. Bien à toi ».

PS : Pour toujours les mêmes raisons, Le Hérisson se refuse de dévoiler les noms des auteurs d’articles, afin qu’ils ne soient en aucune manière inquiétés.

IL N’Y A PAS D’ABONNE :

Le téléphone vert est ce nouvel outil communal censé servir à signaler un événement, un problème pour en obtenir une résolution réactive. Plusieurs habitants du quartier Erckman-Chatrian ont prévenu que leur quartier, le parking et la ruelle de Metz étaient sans lumière. Plusieurs appels, dont celui d’un membre de l’équipe du Hérisson, ont signalé ce dysfonctionnement en composant ce numéro vert. Trois semaines plus tard, le quartier et la ruelle se trouvaient toujours dans le noir.

Des habitants du quartier

DE LA NEIGE EN HIVER ? Suite :

Oui, une suite nous a semblé nécessaire pour évoquer en cette rude saison, les services techniques de la ville, ceux-ci ayant été de nombreuses fois mis en cause pour les trottoirs et routes non dégagés. Plus de trente centimètres de neige dans certains quartiers de la ville, combien d’entre vous se sont retrouvés les quatre fers en l’air ? Combien, au volant de leur voiture, ont heurté un trottoir enseveli par la neige ? Combien ont été obligés de choisir la chaussée pour se déplacer à pied, les trottoirs étant trop dangereux ? Combien n’ont pu se rendre en ville pour faire leurs courses ? Non, vous ne pouvez pas incriminer les services techniques de la ville. Ils ne peuvent pas être partout, font ce qu’on leur dit de faire, et si durant toute la dernière semaine de janvier, vous n’en avez guère vu devant chez vous, c’est qu’ils étaient occupés ailleurs, tout simplement.

Où étaient passés les personnels techniques : Mais qu’y avait-il donc de si important pour les occuper ailleurs ? Souvenez-vous, le dernier week-end de ce mois de janvier, une association organisait sa foire aux vins annuelle. Le hic est que les jours précédents cette manifestation, plusieurs agents de la commune ont été une nouvelle fois chargés d’installation, nettoyage, mise en place de tables, bancs, estrade, n’hésitant pas à braver les intempéries pour aller chercher des massifs floraux, à Metz et ailleurs, afin d’égayer le gymnase durant ces deux jours ; gymnase soulignons le, qui une nouvelle fois a été enlevé aux utilisateurs habituels. Nous avions évoqué le cas de cette association privilégiée, bénéficiant d’un régime différent des autres associations, lors du dernier Hérisson sous le titre « *Associations, des régimes différents*». Ce texte était alors signé par des ”*Associations qui en ont ras le bol*” et qui s’interrogent toujours sur les raisons qui font que cette association là bénéficie de privilèges que les autres n’ont pas.

Mais rassurez vous, tout Faulquemont n’était pas enfoui sous la neige. Le parking du gymnase Paul-Verlaine qui accueillait les visiteurs venus pour cette association était bien déneigé durant ces deux jours. N’est ce pas la preuve que même sans sel, on peut dégager trottoirs et chaussées ! A moins que ce lieu ait bénéficié en exclusivité d’un microclimat ?

Le Furet



Non, ce n’est pas le sel qui dégrade les chaussées ! Contrairement à ce qui se dit, l’utilisation de sel sur les routes n’est pas à l’origine des dégradations de celles-ci. Les nids de poule dus aux mauvais état des routes, à leur ancienneté, à l’absence d’entretien, aux malfaçons … sont uniquement dus au gel de l’eau emprisonnée dans le corps de la chaussée, provoquant son éclatement ou du moins le décollement de la couche de roulement par suite de l’augmentation de volume. Le but de l’épandage de sel est soit d’empêcher la glace de se former (action préventive), soit de la faire fondre. On parle alors d’action curative, qui ne doit intervenir qu’après avoir éliminé par racleage l’essentiel de la neige.

(Source Internet)

Confusion ? Ignorance ? :

Aux membres d’une association et son président l’interrogeant sur des travaux prochains à réaliser et n’ayant pas vu ceux-ci à l’ordre du jour d’un conseil, le maire a répondu : « *pas de problème, on a une caisse spéciale pour cela, rien à voir avec le budget* ». Stupeur parmi les membres de cette association qui n’osent relever cette information, mais en parlent au Hérisson. De quelle couleur est cette caisse ?

Humour ? A un riverain d’une rue très passante, interpellant un élu pour le bruit fait par les véhicules lors de leur passage sur une plaque d’égout, l’élu a répondu : « *tu n’avais pas besoin d’habiter là.* »

Mémoire courte :

A propos de Saint Nicolas, Le Hérisson a retrouvé dans sa boîte aux lettres un courrier signé du maire dans lequel celui-ci écrivait en évoquant son dernier défilé : « *La découverte de chars festifs et colorés est toujours un réel plaisir pour les Faulquinois se déplaçant en nombre pour suivre ce cortège* » et sur lequel quelqu’un avait rajouté ce commentaire : « *En 2004, le maire d’aujourd’hui alors adjoint à cet époque votait pour la suppression de la Saint-Nicolas en char. Cet homme a la mémoire courte* ».

Bon élève : Q ue faut-il penser de ce conseiller municipal arrivé en retard au conseil du 10 décembre, au moment où un point était soumis au vote ? Le rapporteur de ce point posait alors la question qui est POUR ? Et bien ce retardataire a levé la main pour voter POUR, sans avoir entendu les débats ! ***Des auditeurs surpris***

FAIT DU PRINCE ?

Pour clôturer sa saison, les membres d’une association de pêche souhaitaient accompagner d’une brocante leur dernier concours de pêche de l’année. La date était fixée au 5 décembre 2009 ; les invitations furent lancées, plus de 60 exposants répondirent présents et plus d’une centaine de pêcheurs s’inscrivirent au concours. Par politesse, puisque n’ayant aucune sollicitation matérielle à faire à la mairie pour cette organisation, qui précisons-le, ne se déroulait pas sur la voie publique mais au plan d’eau, le Président de cette association a toutefois envoyé un courrier en mairie pour l’informer de cette manifestation.

LUI, Saint-Nicolas et … personne d’autres ? Surprise, refus de la mairie en raison du passage de Saint Nicolas et du téléthon. Bilan : Perte sèche de 400 € pour cette association. Et dire que parmi tous ces élus, plusieurs sont membres d’associations…

L'Equipe du Hérisson

PENSEZ A DELEGUER :

Lors de la remise des prix pour une manifestation en présence de nombreuses personnes, le maire est en retard, plus de 40 minutes. Des voix dans le public demandent que la cérémonie commence sans lui. Invité à dire quelques mots au micro, pas un seul pour s’excuser, il aura fallu la fin de la distribution des prix et que quelqu’un lui dise à l’oreille que des excuses auraient été les biens venues, pour qu’il daigne en faire.

Même pas le sens des convenances ! Pourtant nombreux étaient les élus présents à cette cérémonie, n’aurait-il pas pu en déléguer un, le charger de le représenter ?

Des invités

